

SAINTÉ-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **2eme17122021** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **24/12/2021**

Objet : **2ème delib du 17 dec 2021 Subventions aux associations**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **24/12/2021** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **![CDATA[2_me delib du 17 dec 2021 Subventions aux associations.pdf]]**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

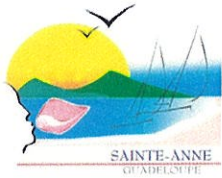
Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **971-219711280-20211224-2eme17122021-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **24/12/2021**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

COMMUNE DE
SAINTE ANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

Numéro de la délibération
2^{ème} délibération

Subventions aux associations

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept du mois de décembre, à seize heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
10 décembre 2021

Membres
en exercice : 35

Présents 23 :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Georges NARDIN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyn VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, Mme Valérie HUGUES, Mme Marianne GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Alain CUIRASSIER, Mme Ketty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES
Le 20 décembre 2021

SAINTE-ANNE,
Le 20 décembre 2021

Représentés 07 : Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL (représentée par Mme Sylvia LAPTES), M. Marcel KANDASSAMY (représenté par M. Yves QUIQUEREZ), Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (représentée par M. Hugues CHATEAUBON), Mme Dalila MARIE-JOSEPH (représentée par M. Patrick SOLVET), M. Georges COUPPE DE K/MARTIN (représenté par M. Miguel TROUPE), M. Eric LATCHOUMANIN (représenté par Mme Lydia FARO épouse COURIOL), M. Jacques KANCEL (représenté par Mme Ketty COURIOL-LOMBION).

Absents 05 : Mme Marie-Anièce MANNE, M. Joé SOUBARAPA, Mme Nicole SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL.

Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE

Le maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique associative, la ville de Sainte-Anne a opté pour l'organisation de deux appels à projets afin d'accompagner les actions des acteurs associatifs sur son territoire.

D'une part, l'appel à projets intitulé « subvention aux associations » qui vise à optimiser l'accompagnement proposé par la ville aux associations, en mettant en cohérence les moyens matériels et financiers de la collectivité avec les objectifs et les moyens de ces dernières, et cela dans le but de favoriser le développement humain, la cohésion sociale et la réussite éducative, les activités socioculturelles et sportives sur le territoire.

D'autre part, l'appel à projets intitulé « actions éducatives » qui a pour objectif de mettre en place des activités éducatives dans les écoles et ce, durant la pause méridienne. A travers cet appel à projets, il s'agit pour la ville de donner l'opportunité aux acteurs de l'éducation populaire de proposer une offre d'activités socioculturelles, sportives et citoyennes permettant d'enrichir, par des activités épanouissantes, le temps d'éducation des enfants scolarisés dans les écoles de la ville ayant des effectifs importants.

Il précise que la commission réunissant les membres de la commission Vie associative, Culture et Sport, le vice-président de la commission Enfance, Education, Solidarité et la première adjointe au maire convoqués le mardi 19 octobre 2021 à la mairie, a à l'ordre du jour examiné les dossiers qui n'avaient été analysés lors de la réunion du 19 juillet 2021, et les demandes spontanées réceptionnées.

Les membres présents, après examen des dossiers et analyse des pièces constitutives ont proposé les montants énoncés dans le tableau ci-dessous.

Appel à projets « subventions aux associations »

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES €
INTREPIDE FUTSAL CLUB DE SAINTE-ANNE	1 000,00 €
ATHLETIC CLUB DE SAINTE- ANNE	5 000,00 €
COMITE D'ANIMATION SPORTIVES ET CULTURELLES	10 000,00 €
FLE A MANGO	2 500,00 €
FIAT- LUX	1 500,00 €
AVENIR SAINTANNAIS	7 000,00 €
LAKOU VERANDA	2 000,00 €
MA SERVICE PLUS	1 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE RICHELPLAINE	1 700,00 €

Appel à projets « actions éducatives »

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES €
LASAYE	7 000,00 €
BLUES ROLLERS	5 700,00 €
ASSOCIATION VAMOS CURTIR	5 700,00 €
ASSOCIATION GRAINE D'AMOUR	5 700,00 €

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur les montants proposés par les membres de la commission.

Le Conseil municipal,

Où le maire en son exposé ;

Après discussion ;

A l'unanimité ;

DECIDE d'allouer les subventions proposées aux associations suivant le tableau ci-dessus.

PRECISE que le versement de ces subventions sera soumis à la signature d'une convention qui rendra obligatoire la remise d'un compte-rendu d'exécution par chaque association bénéficiaire d'une aide dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice 2021. La ville se réserve également le droit de procéder à d'éventuels contrôles de l'utilisation de son concours financier.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr.*

2^{ème} délibération en date du 17 décembre 2021



Pôle Animation

Direction Vie des Quartiers

Service Vie Associative

Téléphone : 0590 21.49.29

Fax : 0590 21.49.28

Sainte-Anne le 22 octobre 2021

COMPTE-RENDU DE REUNION

Commissions Vie associative, Culture et Sport et Enfance, Education et Solidarité
du mardi 20 octobre 2021 à la Mairie

Etaient présents :

Les élus,

Mme Liliane MALACQUIS, Conseillère municipale, Vice-présidente de la commission Vie associative, Culture et Sport et membre de la commission Enfance, Education et Solidarité,

M. Yves QUIQUERET, 2^{ème} adjoint au Maire Vice-président de la commission Enfance, Education et Solidarité, et membre de la commission Vie Associative, Culture et Sport,

M. Patrick SOLVET, 6^{ème} adjoint au Maire, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport,

M. Georges NARDIN, 10^{ème} adjoint au Maire membre de la commission Enfance, Education et Solidarité,

Mme Nicole BAZZOLI, Conseillère municipale, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport et de la commission Enfance, Education et Solidarité,

Mme Marie- Louise ANDRE-LUBIN, Conseillère municipale, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport et de la commission Enfance, Education et Solidarité,

Les administratifs

Mme Marie-Chantal FRANCILLETTE, Directrice du pôle Animation,
M. Yann CERANTON, Directeur de la Vie des Quartiers
Mme Privat LOÏAL, Directrice des Affaires culturelles,
M. Christian GUSTAVE, Directeur des Affaires sportives,
Mme Céline MOUROUVIN, Responsable du service Vie associative/Centre de ressources,
Mme Patricia LOÏAL, Responsable adjointe du service périscolaire.

Etaient absents ou excusés :

M. Hugues CHATEAUBON 12^{ème} adjoint au maire, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport,
Mme Evelynne VACHER 13^{ème} adjointe au Maire, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport et de la commission Enfance, Education et Solidarité,
Mme Mariette PASSAVE-MANDRET 9^{ème} adjointe au Maire, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport et élue déléguée au sport
Mme Dalila MARIE-JOSEPH, Conseillère municipale, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport et de la commission Enfance, Education et Solidarité,
M. Miguel TROUPE, Conseiller municipal, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport,
M. Bruno DESIREE, Conseiller municipal, membre de la commission Vie associative, Culture et Sport,
M. Alain CUIRASSIER, Conseiller Municipal membre de la commission Vie associative, Culture et Sport,
M. Jacques KANCEL, Conseiller Municipal, membre de la commissions Vie associative, Culture et Sport, et de la commission Enfance, Education et Solidarité,
Mme Ketty COURIOL-LOMBION, Conseillère Municipale, membre de la commission Enfance, Education et Solidarité,
Mme Nicole SINIVASSIN, Conseillère municipale, membre de la commission Enfance, Education et Solidarité.
Mme Christiane SEMPLAIRE, Directrice du pôle enfance éducation.

L'ordre du jour était le suivant :

- analyse des dossiers de demandes de subventions,

- orientations et projets 2022 du service vie associative,
- questions diverses.

Mme Liliane MALACQUIS qui officie à la présidence de cette commission démarre la séance à 10h30, après avoir salué les participants et déroulé l'ordre du jour.

Elle passe la parole à M. CERANTON pour le premier point. Il explique que des dossiers de demandes de subventions n'avaient pas été analysés lors de la dernière commission, en raison de pièces manquantes ou d'anomalies relevées dans les dossiers. Le service Vie associative devait prendre l'attache des associations concernées. Il précise que d'autres dossiers sont entre-temps, parvenus à l'administration et notamment des projets d'actions éducatives.

Considérant que ces projets constituent un intérêt pour l'animation de la ville et particulièrement pour la pause méridienne dans les écoles, il est proposé aux membres de la commission d'émettre des avis sur les propositions des associations concernées.

Monsieur CERANTON rappelle par ailleurs qu'un comité technique s'est réuni le 12 octobre afin d'effectuer une première analyse des dossiers et proposer des montants de base. Il indique qu'une lecture différente doit être faite concernant les projets proposés pour l'animation de la pause méridienne, car de manière générale, les associations sollicitent la subvention pour couvrir les frais d'intervenants souvent diplômés et acquérir du matériel. Ces facteurs ont été pris en compte afin de définir un montant de base s'appuyant également sur des montants accordés par d'autre collectivité pour des projets similaires.

Mme BAZZOLI, demande le montant de l'enveloppe à attribuer. Monsieur CERANTON lui indique un montant de cinquante-cinq mille huit cent euros (55 800€), puis il demande à Mme MOUROUVIN de présenter les dossiers.

Mme MOUROUVIN précise qu'un accompagnement a été apporté aux associations dont les dossiers contenaient des anomalies pour le montage de ces derniers. Sept nouvelles demandes ont été réceptionnées dont quatre pour l'animation d'activités dans le cadre de la pause méridienne.

A l'issue de ces remarques, Mme MALACQUIS demande aux élus de statuer par rapport aux montants proposés par le comité technique qui s'est réuni le 13 septembre 2021 en mairie.

Projet actions éducatives

Nom de l'association	Ateliers proposés et montants sollicités	Observations et montants proposés par les membres de la commission
LASAYE	A travers les arts de la rue, proposer des jeux collectifs et participatifs. <u>Objectifs</u> développer des relations multidimensionnelles durables autour des activités physiques artistiques et sportives ; démocratiser les arts de la rue hip hop, cirque, théâtre etc...) ; lutter contre les exclusions et discriminations à travers la pratique artistique. Montant sollicité : 7620 euros	L'association intervient depuis la mise en place de la nouvelle organisation du rythme scolaire. La Direction de l'éducation souligne la fiabilité et la qualité des activités proposées par l'association. Montant proposé : 7 000 euros
BLUES ROLLERS	Apprentissage de la glisse à travers des exercices et des jeux pour les enfants du CE2 au CM2 <u>Objectifs</u> : Apprendre les fondamentaux de la glisse urbaine (rollers et skate) : déplacement, freinage et saut Montant sollicité : 10 800 euros	Cette association a eu l'occasion d'intervenir pour animer des activités ponctuelles dans le cadre de l'Opération Vacances. Elle propose de reconduire ces activités pour la pause méridienne. Le Directeur des Affaires sportives fait remonter que les retours concernant cette association sont très positifs. L'association se déplace avec le matériel et les intervenants. Montant proposé : 5 700 euros
ASSOCIATION VAMOS CURTIR	Apprendre aux enfants à avoir confiance en eux grâce à l'apprentissage de la capoeira, en les amenant au fil du projet pédagogique à maîtriser les mouvements de base de la capoeira, afin de pouvoir dialoguer les uns avec les autres en utilisant le langage capoeiristique, mais aussi le chant, la musique et l'expression corporelle. <u>Objectifs</u> : Enseigner et promouvoir l'art de la capoeira en Guadeloupe Montant sollicité : 10240 euros	Mme MOUROUVIN fait remarquer qu'il manque des éléments dans le dossier. Cependant, l'association propose déjà ce type d'activités ailleurs. Montant proposé : Prenant en compte ces remarques, il est proposé d'attribuer 5 700 euros à l'association sous

		réserve de compléter le dossier. A défaut la convention ne pourra pas être établie. La Direction de l'éducation devra veiller à la bonne mise en œuvre de cette activité. En outre le Service Vie associative est invité à accompagner l'association.
ASSOCIATION GRAINE D'AMOUR	Initier les élèves du CE2 au CM2 aux arts du cirque et à la capoeira du lundi au vendredi <u>Objectifs</u> contribuer au bien-être de la jeunesse physiquement, psychologiquement, socialement et culturellement Démocratiser et développer les arts du cirque et la capoeira Montant sollicité : 8 800 euros	Le service de la vie associative relève que l'association est nouvellement créée. Elle œuvre en partenariat avec l'association METIS GWA qui a conduit cette activité dans les écoles de la ville jusqu'à l'année dernière. Monsieur CERANTON explique que la proposition de l'association répond à un besoin réel dans les écoles. Il s'agit de diversifier les activités proposées aux enfants et de faire face à la perte des ateliers proposés par l'association METIS GWA. L'activité sera encadrée par un professionnel qualifié issu de l'équipe de METIS GWA. Montant proposé : 5 700 euros

Demande de subventions communes

Nom de l'association	montants sollicités	Observations des membres de la commission et montants proposés
INTREPIDE FUTSAL CLUB DE SAINTE-ANNE	4 000 euros	Monsieur GUSTAVE, Directeur des affaires sportives, invité à faire un point sur l'activité de l'association au cours de la saison passée, a précisé qu'il s'agit d'un jeune club qui malgré la situation sanitaire tendue et de nombreuses contraintes, est parvenu à garder une activité. Mme BAZZOLI propose de les accompagner pour la saison 2021. Les élus proposent de lui attribuer la somme de 1 000 euros.
ATHLETIC CLUB DE SAINTE-ANNE	20 000 euros	Quelques difficultés se sont présentées au niveau de l'équipe dirigeante, difficultés en voie de résolution. Monsieur GUSTAVE, Directeur des affaires sportives, précise que l'association a reçu un don de haies offertes par un mécène qu'elle met à disposition du stade pour tous les utilisateurs et notamment pour les scolaires. Les élus proposent de lui attribuer 5 000 euros pour ses projets 2021.
CASC	15 000 euros	Mme FRANCILLETTE explique que l'association a réalisé des enregistrements des concerts organisés en direct Facebook live dans le cadre du Festival de Gwo ka 2021. L'association propose de mettre ces productions à la disposition de la ville et de les diffuser au cours de différents événements du calendrier culturel de la ville notamment durant le Mois du créole. Les élus considèrent que l'association a été très impactée par la crise sanitaire. La manifestation qui s'est déroulée au gymnase de Douville à l'occasion du Festival a dû être réalisée en ligne à cause des mesures de restriction. C'est dans ce contexte que l'association a tenu à réaliser la captation des images de ces concerts que la ville pourra utiliser sans paiement de droits. Les élus proposent de lui attribuer 10 000 euros.

FLE A MANGO	3 900 euros	Monsieur CERANTON précise que l'association a signé une convention avec le Conseil départemental pour la mise en place d'actions de médiation sur le territoire de la communal durant quatre ans. L'association sollicite une contribution de la commune afin de développer des actions d'animation portées par l'équipe de rue dans les quartiers ciblées. Les élus proposent de lui attribuer 2 500 euros et de lui mettre à disposition des biens communaux (locaux, logistique...) pour l'aider à rationaliser ses dépenses. L'objectif est de maintenir les activités de médiation sociale de cette association sur le territoire.
FIAT LUX	2 000 euros	Madame ANDRE-LUBIN dit que le Fiat Lux n'est pas à l'origine du Projet. Mme MOUROUVIN explique qu'elle a interrogé le Président de l'association qui lui a précisé qu'il s'agit d'un projet porté par plusieurs associations et que l'action se déroulera à MANNABWA. Monsieur SOLVET explique qu'il s'agit d'un salon ayant pour but de faire prendre conscience des enjeux de la biodiversité des Grands-Fonds. Le projet devait être mis en place en 2020 mais l'épidémie de CORONAVIRUS a contraint les organisateurs à le reporter à 2021.
AVENIR SAINTANNAIS	20 000 euros	Les élus proposent donc de soutenir le projet en accordant une subvention de 1 500 euros. L'association souhaite cette année structurer les différentes sections pour le bon fonctionnement du club et poursuivre le développement de l'école de football. Monsieur GUSTAVE explique qu'il s'agit d'une association très active et autonome dans son fonctionnement. En 2020, malgré la saison perturbée, les équipes ont pu obtenir des titres. Avec son effectif de 180 licenciés, c'est le deuxième grand club de la commune.
LAKOU VERANDA	3 000 euros	Les élus proposent de lui attribuer 7 000 euros. Mme LOIAL, Directrice des affaires culturelles, invitée à donner son avis sur l'association explique que l'épidémie de coronavirus a sérieusement impacté les activités de l'association. Le projet de réalisation d'un document audiovisuel et d'un livret mettant en valeur les élèves et leur création est une bonne initiative pour mettre un coup de projecteur sur les savoirs faire de l'association.
		Les élus proposent donc de soutenir le projet en apportant une subvention de 2 000 euros.

MADE IN GWADELOUP FRENCH WEST INDIES	50 000 euros	Monsieur CERANTON explique que l'association propose des services d'accompagnement des entreprises. Cette demande relève de la compétence de la CARL, car le projet présenté s'adresse à des acteurs économiques. Mme FRANCILLETTE ajoute que l'association lui a fait part de son souhait d'obtenir de la ville, la mise à disposition d'un espace pour la mise en place d'une permanence d'accueil des petites entreprises. Elle précise que l'initiative est menée par une jeune femme qui a fait des études de commerce. Elle veut accompagner les très petites entreprises en mettant à disposition ses compétences. Les élus proposent de ne pas soutenir financièrement ce projet mais de l'accompagner par la mise à disposition d'un espace lui permettant de mettre en place sa permanence d'accueil. Les élus considèrent que le projet ne s'adresse pas en priorité à des enfants de la commune, qu'il s'agit d'une école privée hors contrat (activités payantes) et que l'activité ne se déroule pas sur le territoire communal. Ils proposent de ne pas soutenir le projet.
ECOLE MONTESSORI « Pluie d'étoiles »	5 910 euros	
MA SERVICE PLUS	5 000 euros	M. CERANTON précise que l'association qui a débuté ses activités en 2016 et proposait un accueil périscolaire dans ses locaux pour les enfants scolarisés dans les écoles des Grands-Fonds. Aujourd'hui cette association a obtenu de la CAF, un agrément Espace de vie sociale. Mme MOUROUVIN explique cependant que l'association n'a pas utilisé le CERFA de la ville pour déposer sa demande. Les élus proposent de soutenir les activités de cet Espace de vie sociale en lui accordant une subvention de 1 000 euros sous réserve de formaliser sa demande en utilisant le formulaire de la commune.
ASCR	2 190 euros	Monsieur CERANTON explique que l'association est un pilier dans le quartier de Richeplaine. La ville s'appuie sur elle pour mettre en place en place sa politique d'action sociale dans le secteur. Elle est la plus ancienne et la seule dans quartier à évoluer dans une ligue à travers le Football. Son équipe de séniors qui a remporté le titre de champion UFOLEP cette année, est l'unique équipe de Sainte-Anne qui participe aux compétitions UFOLEP. Les élus proposent de soutenir le projet présenté en lui attribuant une subvention de 1 700 euros.

GUADELOUPE PATRIMOINE		L'association n'ayant pas consommée la totalité de la subvention versée en 2020 demande à la ville de reporter les actions sur 2021. Les élus émettent un avis favorable
--------------------------	--	---

Considérant que le temps était trop court pour examiner les autres points à l'ordre du jour, la présidente propose de les inscrire au cours de la prochaine réunion de la commission Vie associative, Culture et Sport.

Mme MALACQUIS lève la séance à 12h30.

La secrétaire de séance

Céline MOUROUVIN